

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du Département de justice et police
DFJP
3003 Berne

Par courriel :
helena.schaer@sem.admin.ch
michelle.truffer@sem.admin.ch
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Réf. : 24_COU_5823

Lausanne, le 2 octobre 2024

Consultation fédérale – Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1717 modifiant le règlement (UE) 2016/399 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'État du canton de Vaud vous remercie de lui avoir donné la possibilité de prendre position sur la consultation susmentionnée.

Il n'a pas de remarque particulière, ni d'opposition à formuler à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Copies

- OAE
- POLCANT